

Bulletin d'inscription en ligne



Flashez le QR code ci-dessous



Ou rendez-vous à l'adresse
www.cpam-artois.fr/eps

Mentions légales

L'Assurance maladie propose à ses assurés la réalisation de l'examen de prévention en santé et son suivi en centre d'examens de santé. Cet examen implique un traitement de données à caractère personnel vous concernant, dont la mise en œuvre est nécessaire au respect d'une mission d'intérêt public. Les données nécessaires au traitement de votre dossier sont transmises aux professionnels intervenant dans votre examen. Sauf opposition de votre part, vos données pourront être utilisées à des fins d'évaluation du service par l'Assurance Maladie ou par ses prestataires. Elles sont conservées au maximum vingt ans, à compter de votre dernière venue au centre, puis sont détruites.

Vous êtes également informé que l'hébergement de ces données est assuré par une société française certifiée pour l'hébergement de données de santé qui garantit la sécurité ainsi que la confidentialité de l'ensemble de vos données.

Vous disposez d'un droit d'accès, d'opposition et de rectification aux données qui vous concernent. Ces droits s'exercent sur demande écrite auprès du Directeur de votre organisme de rattachement ou de son (sa) Délégué(e) à la Protection des Données. En cas de difficultés dans la mise en œuvre des droits énoncés ci-dessus, vous pouvez introduire une réclamation auprès de l'autorité indépendante en charge du respect de la protection des données personnelles à l'adresse suivante : Commission Nationale Informatique et Libertés – CNIL – 3 place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 Paris Cedex 07.

Les Centres d'examens de santé près de chez vous :

> **Arras** - Centre ÉPICURE

4 Grande rue du rivage

> **Béthune** - Centre ÉPICURE

54 rue Gaston Defferre

> **Lens** - Centre ÉPICURE

Rue Louis Delluc

Pour s'inscrire dans l'un de ces trois centres :

03 20 87 77 35 ou 03 20 87 78 69

eps-artois@pasteur-lille.fr

> **Lille**

Institut Pasteur

03 20 87 78 63

bilan-sante@pasteur-lille.fr



**l'Assurance
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

Artois

Et si je faisais
le point sur
ma santé ?

L'examen de prévention en santé

Prenez un temps pour vous :
l'Assurance Maladie vous offre un
examen de prévention en santé
personnalisé dans un Centre
d'examens de santé près de chez vous.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur
www.ameli.fr rubrique « examen de
prévention en santé ».

[ameli.fr](http://www.ameli.fr)

L'EXAMEN DE PRÉVENTION EN SANTÉ

Un moment privilégié pour :

- > Faire un point sur ma santé ;
- > Parler de mes préoccupations et obtenir des conseils personnalisés ;
- > Bénéficier d'actions de dépistage ;
- > Connaître les aides proposées par l'Assurance Maladie.

À qui s'adresse cette offre ?

- > Aux assurés sociaux du régime général de plus de 16 ans



L'examen de prévention en santé n'est pas obligatoire !

EN QUOI CONSISTE CETTE OFFRE ?



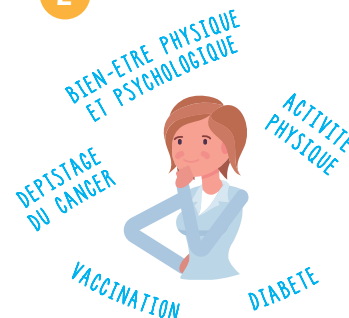
Une équipe pluridisciplinaire à votre écoute vous accueille dans un lieu unique.

1



Des examens médicaux et des analyses biologiques réalisés au CES, vous sont proposés selon votre situation.

2



Des professionnels de santé (médecins, infirmiers, dentistes, diététiciens) abordent avec vous vos préoccupations et répondent à vos questions.

3



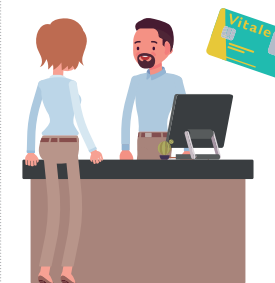
Le médecin envisage avec vous les suites à donner à votre examen de prévention en santé (médecin traitant, tabacologue...).

4



Le compte-rendu de votre examen de prévention en santé vous est expliqué, et avec votre accord, est envoyé à votre médecin traitant.

5



Suite à votre examen de prévention en santé, vous pouvez demander un accompagnement pour réaliser vos soins et vous permettre un meilleur accès à vos droits (complémentaire santé, déclaration du médecin traitant, carte vitale...).